



## **Réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique Concertation publique Cahier d'acteur de l'association *Imaginons Saint-Léger Ensemble***

### **Paragraphe de présentation de l'acteur :**

- Statut de notre organisation : l'association Imaginons Saint-Léger Ensemble est une association citoyenne, à but non lucratif, dont l'objectif est de contribuer à la réflexion collective et d'alimenter le débat public.
- Nom et coordonnées du responsable de la contribution : Mickaël Deschamps, secrétaire de l'association, 10 rue de Pornic 44710 Saint-Léger-les-Vignes.
- Nombre d'adhérents de notre association : 40

L'association *Imaginons Saint-Léger Ensemble* rassemble des habitantes et des habitants de **Saint-Léger-les-Vignes** qui souhaitent ensemble réfléchir, préparer l'avenir et faire émerger des idées nouvelles.

L'association a, entre-autre, pour objectif :

- d'informer les Légériens et Légériennes, notamment en créant des espaces d'échange et de dialogue,
- de contribuer à enrichir le débat public.

C'est dans ce cadre que l'association a organisé une réunion publique le 9 juillet 2019, pour informer les habitants de Saint-Léger-les-Vignes et partager avec eux les enjeux autour du projet de réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique.

L'objet de cette rencontre n'était pas de revivre la consultation du 26 juin 2016, portant sur le transfert de l'aéroport, où près de 60 % des habitants de Saint-Léger-les-Vignes avaient pris part au vote, et s'étaient exprimés, à 53,2 %, en faveur du transfert.

Nous sommes aujourd'hui contraint de prendre en compte le contexte qui a changé depuis trois ans. La question qui est posée aujourd'hui est celle du réaménagement de l'aéroport dont le développement, en l'état actuel des choses, ne peut qu'accroître les nuisances pour les habitants



de notre territoire de plus en plus peuplé.

Ce cahier d'acteur reprend les idées, remarques, avis et interrogations qui sont majoritairement ressortis de cette réunion publique qui a réuni entre 70 et 80 personnes.

## **1. Le contexte :**

L'aéroport de Nantes-Atlantique, situé à seulement quelques kilomètres à vol d'oiseau de Saint-Léger-les-vignes, est le 9<sup>e</sup> aéroport français en terme de trafic aérien.

Parmi les aéroports qui accueillent plus d'un million de passagers par an, Nantes-Atlantique est celui qui a affiché la plus forte croissance en 2018 avec une augmentation de 12,9% par rapport à 2017. C'est ainsi 6,2 millions de passagers qui ont transité par Nantes-Atlantique en 2018.

Après avoir renoncé, le 17 janvier 2018, au transfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, le Gouvernement développe désormais un projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Pour l'Etat, ce projet a pour objectif de répondre aux besoins de mobilité aérienne du territoire et notamment de développer un aéroport en capacité d'accueillir 11,4 millions de passagers d'ici 20 ans, voire 14,2 millions en 2040 si on en croit le scénario haut du dossier de concertation.

Dans le cadre de ce projet de réaménagement, le Gouvernement a confié à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), sous le contrôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), l'organisation d'une concertation préalable. Ainsi, du 27 mai au 31 juillet 2019, chaque citoyen peut contribuer et donner son avis sur les différentes options proposées pour chacun des sujets : l'aérogare, la piste et ses différentes variantes, les vols de nuit, l'aménagement des abords.

Les enjeux sont importants pour l'avenir de notre commune et de ses habitants.

## **2. Priorité à la protection des habitants et de l'environnement**

Les habitants de Saint-Léger-les-Vignes observent déjà un défilé d'avions plus important dans le ciel de notre commune et ont pris conscience que certaines options du projet de réaménagement de l'aéroport pourraient accroître les nuisances. Ce serait notamment le cas de la piste transversale, option rejetée par tous.

Notre commune est certes la plus petite de Nantes Métropole mais ses 2 000 habitants méritent autant d'attention que les autres. Il ressort d'ailleurs une grande solidarité avec les habitants des autres communes qui, pour certaines, sont aujourd'hui déjà fortement impactées par les nuisances de l'aéroport. Nous ne tomberons pas dans le piège de la division qui consiste à opposer les



populations les unes aux autres.

Le refus de l'Etat de transférer l'aéroport dans une zone beaucoup moins urbanisée et peuplée ne doit pas se traduire par une dégradation des conditions de vie des citoyens des communes autour de l'aéroport. Nous refusons tout aménagement qui viendrait aggraver la situation que ce soit pour l'environnement ou les habitants.

Nous refusons la stratégie qui consiste à faire croire à certains que le réaménagement de l'aéroport, selon les options retenues, pourrait améliorer leur situation, tout en occultant le fait que ces mêmes options viendraient générer davantage de nuisances pour des habitants qui n'en subissent pas autant aujourd'hui.

Les nuisances qui portent sur le bruit ou la qualité de l'air, avec la pollution et les particules ultrafines que nous respirons, doivent être réduites et non reportées sur d'autres.

Toutes les conclusions sur les études sanitaires ou d'impacts environnementaux en cours n'ont pas été rendues et l'Etat voudrait prendre une décision avant même de connaître ces résultats ? C'est inadmissible.

Pour le scénario de la piste transversale, qui est celui qui impacterait le plus notre commune, le dossier de concertation indique que :

- 115 hectares de foncier et de terres agricoles seraient à acquérir,
- une partie de la forêt périurbaine reconnue et valorisée par Nantes métropole depuis plusieurs années serait déboisée,
- 15 hectares de zones humides seraient impactés,
- le corridor écologique principal entre le lac de Grand-Lieu et la Loire serait rompu,
- le coût, estimé entre 300 à 350 millions d'euros de plus que l'option de référence, est le plus élevé des quatre options, ce qui pourrait conduire à des durées de concessions plus longues, et à une augmentation plus rapide du trafic aérien par le concessionnaire pour rentabiliser l'aéroport.

Ce scénario serait dévastateur pour les habitants et leur environnement naturel.

**Nous refusons l'option de la piste transversale**, qui ne pourrait qu'accroître les nuisances pour les habitants de notre commune, notamment ceux situés dans la moitié nord du territoire communal.

Plus globalement, nous refusons toutes les options soumises à la concertation qui aggraveraient les nuisances actuelles ou impacteraient de nouveaux habitants de nos communes.



### **3. Maitrise du développement et des conditions d'exploitation de l'aéroport**

Alors que notre pays tout entier se préoccupe du sort de notre planète, que l'environnement est devenu la priorité, en tout cas dans les mots, nous demandons que ces intentions se traduisent concrètement dans les décisions et les actes du gouvernement à l'issue de cette concertation.

La question de la régulation du trafic ne doit pas être une question tabou et doit pouvoir être abordée sereinement par tous ceux qui disent se préoccuper de l'avenir de notre territoire tout autant que de celui de la planète. L'instauration d'une jauge maximum serait une idée intéressante.

L'ouverture régulière de nouvelles lignes, l'accroissement rapide de la fréquentation montrent que l'aéroport Nantes-Atlantique se développe aujourd'hui sans aucun contrôle. Or les nuisances pour les habitants de notre territoire ne pourront pas diminuer si le trafic augmente de façon démesurée.

**Nous demandons que le trafic et le développement de l'aéroport soient maîtrisés.** Toutes les possibilités doivent être envisagées pour que l'activité aéroportuaire soit mieux régulée. C'est le seul moyen, en tout cas à court et moyen terme, de limiter les nuisances et de prendre en compte les enjeux sanitaires auxquels les habitants de notre territoire sont soumis. Nous refusons une extension du trafic qui ne répondrait qu'à la libre concurrence, sans aucune maîtrise de la part des pouvoirs publics.

Dans la même logique, nous demandons que soient imposées des restrictions pour les vols de nuit. Les vols de nuit (23h – 6h) ont augmenté de +8,4 % entre 2010 et 2017.

L'impact sur la santé et sur les conditions de vie des habitants a été souligné de nombreuses fois.

**Nous demandons l'interdiction de programmer des vols la nuit, entre 22h et 6h.**

Il nous semble important que l'exploitation de l'aéroport puisse faire l'objet d'un suivi transparent afin de mesurer et de rendre compte des impacts de la plate-forme aéroportuaire sur l'environnement et les populations. A ce titre, nous soutenons la demande formulée par Nantes Métropole de disposer d'un "observatoire des impacts environnementaux et de la santé", associant tous les acteurs et notamment les différents représentants des populations concernées.

***Demain, comme aujourd'hui, nous serons nombreux à contribuer au débat public pour préserver la santé et la protection des habitant.e.s et de leur environnement.***